

Le territoire du bassin versant du Garon, **C'EST CHEZ VOUS !**

Moins de pesticides sur nos espaces publics



www.contratderivieredugaron.fr

edito

Pas si folles que ça



Certains les considèrent mauvaises, d'autres les traitent d'indésirables ou de folles. Elles, ce sont les herbes : celles qui germent entre deux bordures de trottoir, qui poussent au pied d'un arbre cerné de goudron. Mais ces herbes sont-elles aussi folles ? Assurément moins que ceux qui cherchent à s'en débarrasser à coups de pulvérisateurs. Tolérons les herbes folles dans notre espace urbain. Passons-nous des pesticides sur les espaces publics, pour le bien de notre santé à tous et de la qualité de notre ressource en eau.

Paul Minssieux
Président du SMAGGA

Elles sont de plus en plus nombreuses à vouloir se passer des pesticides pour l'entretien des espaces verts publics. Qu'est ce qui motive les communes à se tourner vers des méthodes alternatives plus respectueuses de l'environnement ? Enquête.

Les mentalités auraient-elles changé ? Après le tout beau tout propre dans nos parcs, jardins, massifs fleuris et autres espaces verts, la tendance florale est aujourd'hui aux prairies fleuries, à la tonte différenciée... Pendant des décennies, la place de la végétation spontanée sur l'espace communal a été jugée intolérable. Les habitants voulaient du «propre», du bien court, que ça ne dépasse pas. Pas question d'imaginer un brin d'herbe pousser sur un trottoir. Pour ne pas concurrencer le minéral, les communes ont sorti l'artillerie lourde. Pulvérisateur sur le dos, les agents communaux ont traqué les adventices à grand coup d'herbicide. C'était le temps de l'insouciance. On pulvérisait, on traitait, sans imaginer faire place propre avec du sale. En voulant nettoyer on a pollué nos rivières. C'est ce

qu'a révélé une étude en 2010/2011 réalisée dans le cadre de la préparation des actions pour le 2nd Contrat de rivière du Garon. Par phénomène de ruissellement, ces substances chimiques ont été transportées dans les cours d'eau. Pour réparer ces bêtises, l'Europe et l'Etat ont légiféré et demandé aux gestionnaires de bassin versant - dont le SMAGGA fait partie - d'atteindre le bon état écologique des rivières à échéance 2015/2027 selon les cours d'eau.

«La nappe du Garon et la rivière sont interconnectées. Un risque de transfert de pollution vers la ressource en eau potable est donc réel», explique Paul Minssieux, Président du SMAGGA. La surveillance de cette nappe, qui alimente 90 000 habitants en eau potable, est assurée de manière drastique. Des prélèvements *(suite page 4)*



Christiane Agarrat - Vice-Présidente du Conseil départemental du Rhône et Maire de Brindas - Stéphane Guyon - Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône - Alain Badoll, Président du SAGYRC (bassin versant de l'Yzeron) et Maire d'Yzeron - et Paul Minssieux - Président du SMAGGA et Maire de Brignais - s'approprient à ouvrir une porte hydraulique installée sur le domaine public, destinée à contenir les crues du Garon à Brignais.

(2000/2006) a vu le jour. Il a permis de définir un programme de 10 tranches de protection contre les crues - 5,5 km de linéaire de rivière pour un coût de 5,5 millions d'€ HT - sur les communes de Brignais, Givors, Grigny, Montagny. Ce programme s'achèvera fin 2015 avec la poursuite de la dernière d'entre elles à Givors/Grigny, dont le taux d'avancement dépasse aujourd'hui les 60 %.

Rappelons toutefois que le risque zéro n'existe pas et que l'efficacité des protections reste relative compte tenu du débit de certaines crues. Pour mémoire, on sait qu'il a existé sur les 250 dernières années, 4 à 6 crues plus importantes que celle du 2 décembre 2003. Une réflexion sur la réalisation de barrages secs est engagée pour améliorer encore le niveau de protection.

- Financement**
- Etat (40 %)
 - Département du Rhône (20 %)
 - Communes du contrat de rivière (40 %)*,

*70 % au prorata de leur population pour les 27 communes et 30 % au prorata de leur population pour les 4 communes impactées.

La protection contre les crues, c'est aussi :

- **Un système d'alerte de crues** (lire ci-dessous)
 - **Une réflexion sur la réalisation de barrages secs**
- Lancement d'une étude « coûts/bénéfices » en 2013 dont les résultats ont démontré qu'il était économiquement rentable de construire ces ouvrages. Les coûts des dommages évités sur 30 ans étant supérieurs aux coûts de réalisation des barrages.

Fin des travaux de protection contre les crues à Brignais

Lundi 1^{er} juin, le SMAGGA réceptionnait la dernière tranche de travaux de protections contre les crues à Brignais. Située entre le pont Neuf et le boulevard des Sports, elle fait partie des 3 tranches de travaux de ce type achevées sur Brignais.

Pour 516 000 € HT, ces travaux ont consisté à :

- mettre en place des enrochements de berges
- construire un muret de protection en haut de berge en rives droite et gauche,
- installer des portes hydrauliques chez les riverains et sur le domaine public (fermeture des

portes assurée par la commune), - poser des clapets anti retour sur les réseaux d'eaux pluviales se rejetant au Garon. Le montant des travaux réalisés sur Brignais se porte ainsi à 1,6 million d'€ HT.

Origine du projet

Suite à plusieurs crues dévastatrices pour la vallée du Garon, les élus du territoire ont décidé de se fédérer pour lutter contre les inondations à l'échelle du bassin versant du Garon. Grâce à cette solidarité entre les communes de l'amont et de l'aval, un premier Contrat de rivière



Au lieu-dit les « Pierres Blanches » sur la commune de Soucieu-en-Jarrest, un busage situé sur le Furon provoquait une chute d'eau d'environ un mètre empêchant la remontée du poisson. Afin de restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau du bassin versant du Garon, le SMAGGA procède à l'effacement de ces seuils qui cloisonnent le milieu. Pour corriger l'érosion du lit liée à l'enlèvement de la buse, 5 seuils de mélèze ont été placés en travers de la rivière en juin 2015. Coût de l'intervention : 5 000 € HT.

Vendredi 3 juillet, une trentaine d'élus ont répondu à l'invitation du SMAGGA pour une randonnée sur les berges du Garon. Cette sortie fut l'occasion de découvrir les travaux et aménagements réalisés par le syndicat. La démonstration des pêcheurs de la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a permis de constater la richesse piscicole du Garon à l'emplacement de l'un des deux anciens seuils de la Vallée en Barret qui, il y a encore quelques mois, empêchait les truites fario de remonter la rivière.



Entreprises, particuliers : demandez un diagnostic gratuit de la vulnérabilité de votre bâti face aux inondations

Informez-vous sur le risque de crue en un « clic »

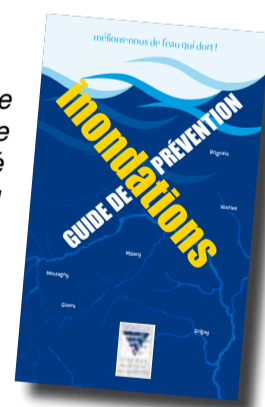
Depuis février 2014, le SMAGGA dispose d'un système d'alerte de crues. L'un des objectifs de cet outil consiste à prévenir un agent d'astreinte en cas de risque pour qu'il puisse alerter les élus des communes afin qu'eux

mêmes anticipent le risque et informent leurs administrés.

Pour aller plus loin dans cette démarche de vigilance, le SMAGGA propose désormais aux habitants du territoire du bassin versant, et plus particulièrement aux riverains du Garon et du Mornantet, d'accéder à une partie des informations délivrées par ce dispositif, à savoir : l'état des débits observés en cliquant sur les pictogrammes respectifs des 4 stations de mesures (Artilla à Thurins, Garon à Messimy et Brignais, Mornantet à S'-Andéol-le-Château). En cas de crue, le code couleur des pictogrammes de chaque station évolue en temps réel selon 4 niveaux de risque identifiés : du vert lorsque aucune vigilance particulière n'est requise, jusqu'au rouge en cas de risque majeur

d'inondation. «Lors du fort épisode pluvieux du 4 novembre 2014, nous avons constaté que la fréquentation du site internet avait plus que quadruplé. Ces statistiques nous ont montré que les populations étaient à la recherche d'informations en cas de risque de crue», explique Charles Jullian, Vice-président en charge de la communication. Un guide de prévention sur le thème des inondations est également disponible à l'accueil de votre mairie ou sur notre site internet à la rubrique téléchargements/guides.

Pour accéder à l'information vigilance crue : cliquer sur la carte accessible depuis la page d'accueil du www.contratderivieredugaron.fr



Je sollicite la réalisation d'un diagnostic. Opération GRATUITE organisée par le SMAGGA.*

Je suis : locataire particulier propriétaire particulier responsable d'entreprise

Nom et Prénom

Nom de l'entreprise

Adresse

Commune

Téléphone

Courriel

Superficie du bâtiment à diagnostiquer

Nature du bâtiment (plusieurs choix possibles) :

- habitation immeuble de bureaux local d'activité autre (précisez)



Le SMAGGA proposera fin 2015 et courant 2016 aux particuliers et aux entreprises situés en zones inondables de réaliser un diagnostic de vulnérabilité sur le bâti. Des réunions publiques d'information seront programmées prochainement (les dates seront annoncées dans votre bulletin municipal). Effectuée par un bureau d'études spécialisé, cette opération concernera les communes de Brignais, Givors, Grigny, Montagny, Thurins et Vourles. Entièrement gratuit et réalisé en votre présence sur rendez-vous, ce diagnostic permettra d'indiquer la hauteur d'eau susceptible d'inonder votre habitation ou votre entreprise, d'inventorier les dégâts potentiels, de lister les recommandations à suivre pour limiter les dommages (arrimage de citerne à combustible, réhausse de chaudière et de prises électriques...), et enfin de connaître les financements existants pour la réalisation des travaux.

Financements :
Etat : 50 % - SMAGGA 50 %

* coupon à retourner au SMAGGA : 262, rue Barthélemy Thimmonier 69530 Brignais ou par adresse électronique cextrat@smagga-syseg.com



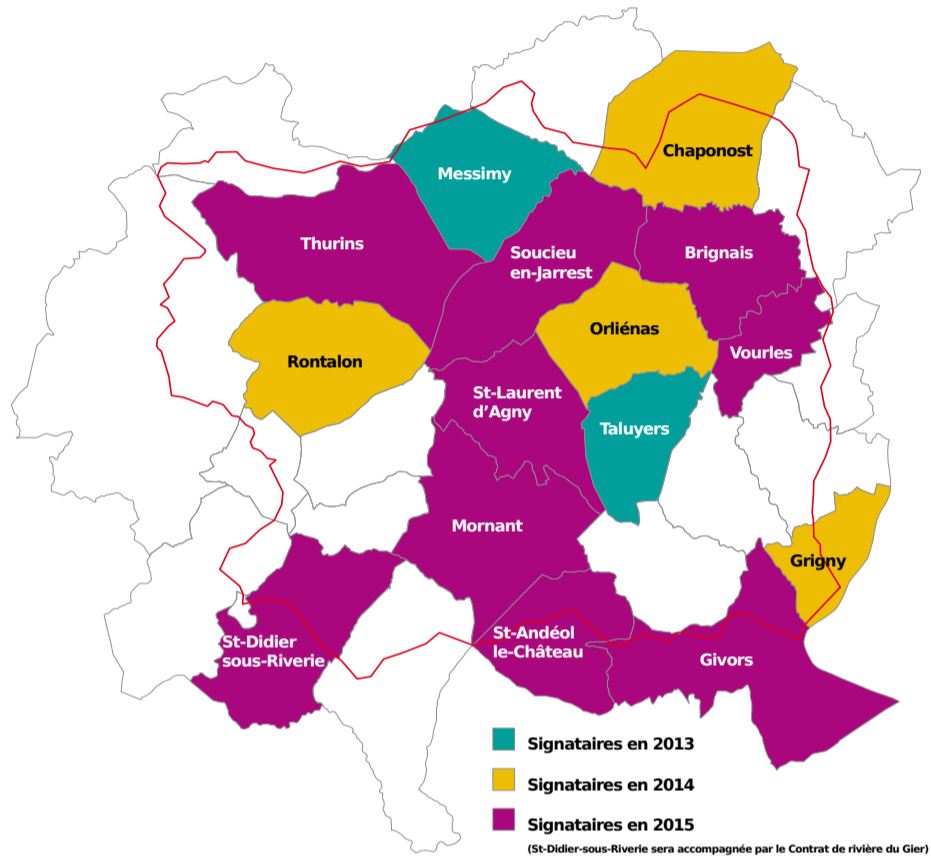
Balayeuse de voirie, désherbeur thermique... ont déjà remplacé les pulvérisateurs de pesticides dans 12 des 27 communes du bassin versant du Garon.



(suite de la page 1) et des analyses régulières permettent de nous alerter pour éviter tous risques sanitaires éventuels. Pour lutter contre les pollutions causées par les pesticides, le SMAGGA a décidé d'agir en aidant les utilisateurs - les jardiniers amateurs, les agriculteurs et les communes - à se passer de ces produits. Concernant ces dernières, le SMAGGA les accompagne dans la mise en place d'un plan de

de l'eau. Dans les services techniques des communes, il a fallu expliquer ce changement de méthode de travail. On a ressorti les binettes et l'huile de coude. Mais pas que. Du nouveau matériel a fait son apparition, les sols ont été paillés pour éviter la pousse d'herbes folles et éviter l'évaporation de l'eau lors de l'arrosage des massifs... « Cette démarche nécessite d'informer les populations. Il faut expliquer

Carte des communes engagées dans la charte «Zéro pesticide dans nos villes et villages»



désherbage communal. La première étape de cette démarche passe par la signature de la charte «Zéro pesticide dans nos villes et villages». « Depuis les 1^{ers} contrats signés en 2013, 12 communes du bassin versant du Garon ont déjà signé la charte », précise Frédéric Augier, animateur qualité de l'eau chargé d'accompagner les communes. Cette bonne dynamique est appuyée par la Loi Labbé interdisant l'utilisation de pesticides par les collectivités dans les espaces verts publics après 2016 ou 2020*. « Notre objectif est d'obtenir l'engagement de la totalité des 27 communes du bassin versant à l'horizon 2018. En tant que collectivités, nous devons nous montrer irréprochables sur nos méthodes d'entretien des espaces publics », insiste Gérard Granados, Vice-Président en charge de la qualité

qu'il est préférable de tolérer quelques herbes folles plutôt que d'utiliser des herbicides nocifs pour la santé des habitants et des agents en charge de l'entretien », souligne Frédéric Dalmazir, adjoint en charge du développement durable à Messimy, l'une des deux premières communes ayant signé la charte zéro pesticide en 2013. Mais la route pour convaincre ceux qui considèrent que les herbes folles « ça fait sale » est encore longue. Les vieilles habitudes sont tenaces, aussi coriaces qu'une racine de pissenlit ancrée entre deux bordures de trottoir. ■

* Actuellement en discussion, la loi de transition énergétique pourrait avancer la date d'entrée en vigueur de la Loi Labbé.

Directeur de la publication : Paul Minssieux
 Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent
 Maquette : SMAGGA - Sébastien Laurent
 Rédaction et photos : SMAGGA
 Pictogramme p.3 : Atelier Chose/Coralie Fouquet
 Impression : Option Impression
 200, route de Lyon - 69390 Vernaison
 Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Silk»
 ISSN : 2116-1402



SMAGGA
 (Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)
 Structure porteuse du Contrat de Rivière du Garon
 Maison Intercommunale de l'Environnement
 262, rue Barthélemy Thimonnier, Parc de Sacuny - 69530 Brignais
 ☎ : 04 72 31 90 80 - Courriel : crgaron@smagga-syseg.com
 www.contratderivieredugaron.fr



1 bassin versant, 27 communes - Brignais / Brindas / Chaponost / Charly / Chassagny / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny Mornant / Orléanas / Rontalon / St-Andéol-le-Château / St-Catherine / St-Didier-sous-Riverie / St-Genis-Laval / St-Laurent-d'Agny / St-Martin-en-Haut / St-Maurice-sur-Dargoire / St-Sorlin / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Vourles / Yzeron